



à compléter par la chancellerie

NUMÉRO : PO23.005

TH 675681

DÉPOSÉ LE : 08.12.2023

ATTRIBUTION À : COMPTABILITÉ

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :

14.12.2023

Lieu et date : 2053 Cernier, le 08 décembre 2023

Au nom du ou des groupe/s : Le Groupe socialiste

Auteur ou premier signataire : Ahmed Muratovic

Autres signataires (prénoms, noms) : Magali Barblan, André Vallat, David Moratel, Sarah Bertschi, Claudio Cerini, Isabelle Romero, Patrick Lardon, Anouk Arbona

Postulat

ECHELON ANNUEL

Objectif du postulat :

Il est demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité d'augmenter d'un échelon chaque année les collaboratrices et collaborateurs de notre collectivité publique, ainsi que ses effets sur l'attractivité de notre Commune en tant qu'employeur.

Développement :

Dans le rapport du PFT 2025-2027, le Conseil communal évoque dans une des hypothèses la possibilité d'un octroi d'échelon systématique annuel aux collaboratrices et collaborateurs de notre Commune.

Le postulat :

- est déposé par écrit à la présidence du Conseil général ou à la chancellerie, à l'occasion de la discussion d'un projet de règlement ou d'arrêté, ou d'un rapport d'information.



Pour notre groupe, l'octroi d'un échelon une année sur deux n'est pas assez revalorisant pour celles et ceux qui contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité publique. Ce choix pourrait être à long terme négatif pour l'attractivité de notre Commune. Lorsque nous avons défendu une augmentation d'un échelon lors du budget 2023, nous avons déjà relevé notre situation moins attractive en comparaison à d'autres collectivités publiques.

Il est donc important, avant que le Conseil général ne se repenche sur la question, d'étudier les effets qu'auraient de telles mesures en considérant autant la nécessité d'une bonne attractivité, d'une stabilité économique retrouvée, ainsi qu'une période d'inflation.